



L'HISTOIRE DE LA NOUVELLE CALÉDONIE





Océan Pacifique



LA NOUVELLE-CALÉDONIE DE 1853 À NOS JOURS

- Terres coutumières kanak
- Espaces autrefois attribués à la colonisation libre
- Centres résultant de la colonisation pénale
- Zones des grandes révoltes de 1878 et 1917
- Centres miniers

L'HISTOIRE DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

TEXTES CHRISTIANE TERRIER

« Terre de parole,
terre de partage »

Devise choisie par
le comité de pilotage sur
les signes identitaires.

La Nouvelle-Calédonie est incontestablement le pays des destins contrariés : les Kanak colonisés, repoussés sur leurs propres terres... Les Calédoniens d'origine européenne déportés, transportés et relégués à l'autre bout du monde à l'époque du bagne.

Ces destins contrariés ont été rythmés par la colonisation au prix de souffrances dont on réalise aujourd'hui le traumatisme...

Terre de souffrances, terres de violences, la Nouvelle-Calédonie est devenue, avec le temps des accords de Matignon puis de l'accord de Nouméa, une « Terre de parole et de partage »...

Telle est aujourd'hui sa devise qui exprime à elle seule tous les enjeux de son évolution politique et la construction de son destin commun... Une devise qui porte en elle les espoirs de tout un peuple qui aspire à vivre en paix.

Ce livret vous invite à plonger dans le passé de la Nouvelle-Calédonie, pour peut-être mieux comprendre la réalité d'aujourd'hui.

Joël Viratelle

Directeur de la Maison de la Nouvelle-Calédonie

COUVERTURE
Pétroglyphe.

© Musée de la Nouvelle-Calédonie

LA NOUVELLE-CALÉDONIE DES ORIGINES DU PEUPEMENT À NOS JOURS

-1100

-800

0

Frise chronologique à l'échelle

PÉRIODE LAPITA PÉRIODE DITE DE KONÉ ET NAÏA

CIVILISATION KANAK

LE TEMPS DES PREMIERS CONTACTS

<p>- 1100</p> <p>premières traces de présence humaine sur les littoraux de l'ensemble de l'archipel</p>	<p>- 800 0</p> <p>peuplement progressif de l'intérieur de la Grande Terre</p>	<p>1000</p> <p>terrasses et billons horticoles</p>	<p>1774</p> <p>Cook nomme la Nouvelle-Calédonie</p>	<p>1827</p> <p>premiers baleiniers</p> <p>1840-1843</p> <p>premiers missionnaires protestants puis catholiques</p>
--	---	---	--	--

Tesson de poterie lapita



Chambranle kanak



James Cook



Cathédrale de Nouméa



1000

1774

1853

1946

L'ÉPOQUE COLONIALE

1853
prise de possession

1864
premier convoi de transportés

1868
première réserve indigène

1874
début de l'exploitation du nickel

1878
révolte d'Ataï

1897
dernier convoi de transportés

1897-1903
grand cantonnement

LA PÉRIODE CONTEMPORAINE

1946
suppression de l'indigénat, TOM

1957
suffrage universel

1984-1988
«les Événements»

1988
accords de Matignon-Oudinot

1998
accord de Nouméa

Ataï, chef de la révolte



Prise de possession en 1853



Camp américain à Nouméa



La célèbre poignée de main entre Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou





DES KANAK AUX PREMIERS EUROPÉENS

Poterie tradition
Lapita (tesson).

© Musée de la Nouvelle-Calédonie

Navire européen
représenté sur
un bambou gravé.

© Extrait de « Bambois kanak,
une passion de Marguerite
Lobsiger-Delenbach » Éd. Infolio,
musée d'ethnographie de Genève

UN PEUPEMENT KANAK ANCIEN

Les Kanak, tout comme la majorité des Océaniens, sont les descendants d'un lointain peuple de navigateurs, les **Austronésiens**. Ils peuplent la Nouvelle-Calédonie vers 1100 av. J.-C. et y développent, jusqu'au début du premier millénaire de notre ère, une culture principalement littorale. Elle est caractérisée par de magnifiques poteries décorées dites « **Lapita** » et la construction de murs de pierres monumentaux comme à Maré.

LAPITA

Principalement fabriquées au premier millénaire précédant notre ère, les céramiques Lapita sont décorées de lignes et de courbes en pointillé qui forment des motifs géométriques complexes. On suppose que leur usage était essentiellement cérémoniel. D'autres types de poteries étaient de simples ustensiles de cuisine.

LES PÉTROGLYPHES

Traces certaines de lieux d'échanges, de conteurs ou d'artistes, les pétroglyphes sont présents sur toute la Grande Terre. Certains sont liés à des mythes disparus ou rappelés dans des légendes ou la généalogie des clans.

De 1000 à 1774, la société traditionnelle kanak s'élabore progressivement. En dépit d'une très grande diversité linguistique, des réseaux de relations ou « chemins coutumiers » complexes se tissent tant entre les clans de la Grande Terre que ceux des îles Loyauté. Les billons d'ignames et les tarodières fossiles, dont on retrouve encore de nombreux exemples, témoignent d'une horticulture sophistiquée gérée par un système social fédéré autour de chefferies.

CI-CONTRE

Pirogues du chef
Samuel de l'île des Pins

© Archives de la Nouvelle-Calédonie

🕊️ DES EXPLORATEURS PUIS DES AVENTURIERS

Au XVIII^e siècle, les navigateurs britanniques et français partent à la découverte de l'ouest du Pacifique encore inconnu des Occidentaux. Alors qu'il effectue son deuxième voyage dans la région, **James Cook** aborde le nord de la Grande Terre, à Balade, le **4 septembre 1774**, inaugurant ainsi la découverte mutuelle des Kanak et des Européens. La vue des côtes calédoniennes lui rappelant celles de l'Écosse (*Caledonia* en latin), il nomme cette nouvelle terre « *New Caledonia* ». Puis après avoir longé sa côte est, il aperçoit Kunié qu'il nomme « île des Pins », mais ne trouve pas la passe qui lui aurait permis de s'y arrêter.



James Cook (1728-1779).

© Collection J.C. Estival

Case du trader Young
vers 1865. © DR



Entre 1792 et 1840, de nombreux autres explorateurs parcourent la région, parmi lesquels d'Entrecasteaux, pour la côte ouest, et Dumont d'Urville qui achève la cartographie des îles Loyauté.

Au milieu du XIX^e siècle, des chasseurs de cétacés établissent leurs bases dans les îles Loyauté et au nord de la Grande Terre. Là, ils se reposent, font des réserves d'eau et de vivres, et, comme à Lifou, extraient l'huile de baleine. Les **santaliers** troquent le bois de santal contre des flacons, des pipes, des perles, du fer, du tissu, des allumettes mais aussi de l'alcool et des armes.

Certains marins choisissent de s'installer durablement et jouent le rôle d'intermédiaires

ou «traders». Prenant femme sur place, acceptés au sein d'un clan, ils sont souvent à l'origine des premières familles métisses de l'archipel à l'instar de l'anglais **Young** installé tout d'abord à Bâ (actuellement Houaïlou) et qui a désormais une nombreuse descendance dans le nord calédonien.

UNE DOUBLE IMPLANTATION MISSIONNAIRE

La mission protestante britannique de la *London Missionary Society* (LMS), qui a entrepris d'évangéliser la Polynésie à la fin du XVIII^e siècle, souhaite poursuivre son œuvre en Mélanésie. Pour cela elle s'appuie sur des pasteurs d'origine polynésienne ou «*teachers*». Certains installés à Maré en 1841 et à Lifou en 1842, parviennent à s'implanter durablement.



John Jones (1829-1908).

Élèves de l'école indigène de Yahoué (commune du Mont-Dore).

© Archives de la Nouvelle-Calédonie

LES MISSIONNAIRES

Succédant aux «*teachers*», le pasteur **John Jones** arrive à Maré en 1853 en compagnie de son collègue Stephen Creagh. Ils convertissent l'ouest de Maré et commencent à traduire les évangiles en langue nengone. Le pasteur Jones est le premier à former des pasteurs kanak ou «*natas*». En butte à l'hostilité des autorités françaises parce qu'il est anglais, il est expulsé en 1887. Il a fait édifier le temple de Nece.



Pour contrer une christianisation exclusivement protestante de l'Océanie, sept missionnaires catholiques de l'ordre des Maristes, conduits



Guillaume Douarre
(1810-1853).

© Collection Estival

Prise de possession
par la France en 1853.

© D.R.

par **Mgr Guillaume Douarre**, débarquent à Balade, en 1843. Les débuts sont difficiles et la mission doit être abandonnée en 1847. Ce n'est qu'à leur retour, en 1851, qu'ils peuvent entreprendre l'évangélisation des populations, grâce à l'aide du chef Hippolyte Bonou de Pouébo. La forte implantation des missions pendant la période coloniale au sein du monde kanak s'explique par le fait qu'elles assurent nombre de fonctions, comme l'enseignement, que l'administration coloniale ne peut pas toujours, faute de volonté ou de moyens, assumer.

LE 24 SEPTEMBRE DÉSORMAIS FÊTE DE LA CITOYENNETÉ

En 1871, ont lieu, pour la première fois, des festivités pour commémorer la prise de possession par la France. Lors des événements de 1984, l'événement est déclaré jour de deuil par les Kanak.

Il faut attendre la célébration du 150^e anniversaire en 2003 pour que toutes les communautés soient invitées à se retrouver pour célébrer une journée citoyenne scellant le désir de construire ensemble un destin commun autour du *Mwakaa*. Ce monumental totem de 12 mètres de haut, se dresse dans un square face au musée de Nouvelle-Calédonie et signifie *Maison de l'Humanité* (voir page 40).



CI-CONTRE

Wé, Lifou.

© Album Maurice
et Raymond Leenhardt,
Archives de la Nouvelle-
Calédonie.

Case traditionnelle,
centre de la Grande Terre.

© Allan Hughan,
Musée de la Ville de Nouméa





LE TEMPS DE LA COLONISATION

Le 24 septembre 1853, le contre-amiral **Febvrier-Despointes** prend officiellement possession de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances :
« la Nouvelle-Calédonie permettra d'assurer à la France dans le Pacifique la position que réclament les intérêts de la marine militaire et commerciale », écrit-il au ministre de la Marine et des Colonies Théodore Ducos.



École des filles d'Azareu.
© Archives de la Nouvelle-Calédonie
Nouméa vers 1870-1880.
© Musée de la Ville de Nouméa



Pour peupler la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement français fait venir deux types de colons : les « **libres** » qui ont choisi de s'installer dans l'archipel et les « **pénaux** », venus purger une peine d'emprisonnement le plus souvent assortie d'une obligation de résidence perpétuelle dans la colonie.

DES COLONS LIBRES PEU NOMBREUX

Mis à part les immigrants venus d'Australie, les colons libres sont d'origines sociales ou géographiques très diverses. Ils ont souvent été incités par l'État français, ou les sociétés de colonisation, à s'installer aux

CI-CONTRE
Famille européenne
en compagnie du
photographe Dudfty dans
les années 1870-1880.
© Archives de la Nouvelle-Calédonie

antipodes. Ainsi, dans les années 1870, **Charles Guillain**, premier gouverneur en titre, favorise l'implantation de colons originaires de l'île de la Réunion pour planter de la canne à sucre. Une vingtaine d'années plus tard, le gouverneur **Paul Feillet** fait venir de France environ un millier de planteurs censés s'enrichir grâce à la culture du café.

Faute de capitaux, de main-d'œuvre qualifiée et abondante, de techniques agricoles adaptées et de moyens de communication aisés avec Nouméa, la vie de ces pionniers est particulièrement difficile. Après 1900, la faible rentabilité de leurs productions, due notamment aux difficultés d'exportation, conduit à l'abandon de ces opérations d'immigration.

JAMES PADDON (1812- 1861)

Considéré comme le premier colon calédonien, cet ancien marin de la *Royal Navy* a pratiqué diverses activités dont le commerce du santal avant de fonder un comptoir à l'île Nou peu avant la mise en place de la colonisation. Comme celle-ci peine à se développer, en échange d'une superficie de 2 000 ha à Païta, James Paddon se voit confier la tâche d'attirer des colons en provenance d'Australie. Ces premières familles, d'origine britannique ou allemande, ont encore de très nombreux descendants dans l'archipel.

Station Paddon à Païta.
© DR



Un ultime essai, plus modeste, fondé cette fois sur le coton, est effectué après la Première Guerre mondiale. Son relatif échec conduit le ministère des Colonies à renoncer à soutenir financièrement l'installation de colons français. Mais nombre de ceux qui ont fait le long voyage dans le Pacifique Sud choisissent d'y demeurer avec leur famille.

UN TÉMOIGNAGE

« ... Fichée au flanc de la montagne, une ferme de bois tombe de vétusté. Tout autour, la nature a l'air inculte et sauvage. Pour arriver jusque-là, il faut passer des torrents dont les gués deviennent impraticables par temps de pluie. Cette ferme est-elle abandonnée ? Non pas. C'est la propriété du père Bonnard qui a une femme et dix enfants. (...) Il est venu à Sarraméa il y a quarante ans. [...] Ce fut mon sort. J'ai beaucoup travaillé. J'ai débroussé moi-même la forêt. Cette vieille maison fut construite de mes mains. Après deux ans de travail, j'avais soixante mille pieds de café. L'année d'après je n'avais plus rien. Un cyclone avait tout emporté. J'ai recommencé... ».

Source : Ferré Georges, in *Bagnards, colons et canaques*, 1932.



Maison du colon Bonnard à Sarraméa.

Groupe d'Européens et de métis à Thio vers 1920.
© Collection Fulbert-Terrier

LES PRINCIPALES SOURCES DU PEUPEMENT LIBRE

- des anglo-saxons provenant des colonies britanniques du Pacifique,
- des fonctionnaires ou militaires démobilisés sur place,
- des colons du sucre arrivant de la Réunion,
- des colons du café dits « colons Feillet »
- des colons du coton ou Nordistes (originaires du Nord de la France)
- ou tout simplement des métropolitains ou des Européens à la recherche d'une vie meilleure.

UNE COLONISATION PÉNALE PRÉDOMINANTE

En Guyane, la France a installé un bagne mais les conditions climatiques et sanitaires sont difficiles. Aussi, l'empereur Napoléon III décrète-t-il, le 2 septembre 1863, que la Nouvelle-Calédonie devient un nouveau lieu de transportation.

LES TRANSPORTÉS

C'est ainsi qu'arrivent, neuf mois plus tard, à Port de France (qui prendra en 1866 le nom de **Nouméa** pour éviter les confusions avec la Martinique) les 250 premiers **bagnards**. Soixante-quatorze autres convois se succéderont jusqu'en 1897. Les condamnés aux travaux forcés, appelés « **transportés** », développent la colonie en y édifiant des bâtiments et en construisant des routes et des ponts. Ils travaillent aussi pour les exploitants miniers avec lesquels l'administration pénitentiaire a passé des contrats dits « de chair humaine. »



Case des condamnés.

Corvée de transportés.

© Archives de la Nouvelle-Calédonie

Pénitencier-dépôt.

© Musée de la Ville de Nouméa

LE PÉNITENCIER-DÉPÔT DE L'ÎLE NOU

Tous les transportés passent par le centre pénitentiaire de l'île Nou, qui fait face à Nouméa, afin de recevoir leur matricule et leur « affectation ». Ils sont répartis à Nouméa ou essentiellement sur la côte ouest de la Grande Terre.



LA RÉHABILITATION PAR LE TRAVAIL AGRICOLE

La loi sur la transportation du 30 mai 1854 prévoit la réhabilitation des condamnés en leur offrant une concession de terre urbaine ou rurale dans les centres de colonisation pénale de Bourail, La Foa, Pouembout ou encore du Diahot. Les concessions rurales, de cinq à six hectares, permettent au condamné, parfois avant même sa libération, de pratiquer une agriculture fondée sur les cultures de maïs, tabac, café ou d'haricots associés à un petit élevage domestique. Les regroupements familiaux (épouses, enfants, collatéraux) et les unions avec des femmes condamnées ou kanak participent au peuplement de l'archipel.

LES DÉPORTÉS

Après l'insurrection de la Commune de Paris en 1871, de nombreux communards, parmi lesquels **Louise Michel** et **Henri Rochefort**, sont déportés en Nouvelle-Calédonie. Toutefois, la très grande majorité d'entre eux ne sont pas astreints aux travaux forcés. Après l'amnistie totale de 1880, la plupart rentre en France. Outre les insurgés parisiens, plusieurs groupes, ou individus, souvent en provenance des colonies françaises sont également condamnés à l'exil politique, à l'instar des révoltés de la Grande Kabylie.

CI-CONTRE

Le Tage, navire-prison qui transporta cinq convois de condamnés.

© Allan Hughan
Archives de la Nouvelle-Calédonie

Forçats de la mine recevant leur gratification.

© Musée de la Ville de Nouméa





LOUISE MICHEL, HENRI ROCHEFORT

Les intellectuels de la Commune, comme Louise Michel et Henri Rochefort sont placés, à leur arrivée en Nouvelle-Calédonie, sur la presqu'île de Ducos affectée aux déportés politiques.

Celui-ci réussit à s'en échapper avec quatre autres compagnons lors d'une évasion spectaculaire vers l'Australie en 1874.

Quant à la « Vierge rouge », elle s'intéresse aux traditions kanak qu'elle fait connaître à son retour en France par la publication d'un livre intitulé *Légendes et chansons de geste canaques*.



Louise Michel
(1830-1905).

© DR

Henri Rochefort
(1831-1913).

© Collection Estival

Cimetière dit « des Arabes » à Bourail.

© Anne Pitoiset

À partir de 1874, des hommes originaires d'Algérie, condamnés de droit commun ou prisonniers politiques de **la révolte kabyle de 1871** sont envoyés en « Calédoune » du nom qu'ils donnent à l'archipel. L'amnistie ne leur étant accordée à tous qu'en 1895, un certain nombre d'entre eux sont installés dans la vallée de la Nessadiou où ils s'unissent avec des femmes originaires de la transportation. Il existe aujourd'hui un cimetière dit des « Arabes » près de Bourail.

LES RELÉGUÉS

Les premiers relégués, pour la plupart délinquants mineurs récidivistes, débarquent en 1887. Ils sont répartis entre l'île des Pins, la Ouaménie où ils préparent l'installation des colons libres et la baie de Prony où ils exploitent les forêts du Grand Sud. Souvent déjà marginaux avant leur départ, ils ne jouissent pas d'une bonne réputation et s'intègrent peu.

Après l'arrivée du dernier convoi de transportés en 1897, les centres pénitentiaires ferment progressivement. En 1931, la Nouvelle-Calédonie est officiellement désaffectée en tant que colonie pénitentiaire.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONDAMNÉS À LA « NOUVELLE »

DÉSIGNATION	Transportés (1864-1897)	Déportés (1872-1880)	Relégués (1885-1897)
ORIGINE DE LEURS PEINES	Délits majeurs (ex : meurtres, crimes sexuels mais aussi faux-monnayage ou faux en écriture...)	Condamnés politiques. Les communards sont la majorité mais de nombreux rebelles à l'autorité coloniale provenant de tout l'empire ont aussi été envoyés en Nouvelle-Calédonie	Petits délinquants récidivistes
NOMBRE	Approximativement 22 000 dont environ 250 femmes	4 189 communards dont environ 150 femmes	Plus de 3 300 dont 457 femmes

🕸 LES KANAK SONT CANTONNÉS DANS LES RÉSERVES

Les conséquences de la colonisation sur la population kanak sont dramatiques. Dès 1855, l'État s'attribue la propriété des terres, et au fur et à mesure de l'avancée du front pionnier, l'administration coloniale contraint les populations autochtones à se regrouper dans des territoires délimités à cet effet, les « réserves ». L'arrêté de 1868 précise que la propriété indigène ne peut être ni louée, ni vendue ni cédée gratuitement. L'espace foncier mélanésien de la Grande Terre est réduit à 13 % de sa superficie initiale sous les coups de boutoir des opérations dites du « grand cantonnement », conduites entre 1897 et 1903 sous l'autorité du gouverneur Feillet. Par contre, les îles Loyauté, jugées impropres à une agriculture de type européen, sont épargnées et déclarées réserves intégrales.

Lecture d'un arrêté
du gouverneur à une tribu
de Ouaco (commune
de Kaala-Gomen).

© Archives de la Nouvelle-Calédonie



🕸 L'INDIGÉNAT, UN RÉGIME D'EXCEPTION

Le régime de l'**indigénat**, ensemble de règles spécifiques ne s'appliquant qu'aux populations mélanésiennes, est mis en place en 1887 pour dix ans puis régulièrement reconduit et complété. Il régit la gestion des tribus et réprime des infractions spécifiques aux Kanak. Ainsi, leurs déplacements sont contrôlés et ils ne peuvent entrer dans Nouméa sans autorisation.

Les chefs reconnus par la seule autorité coloniale se superposent aux chefs coutumiers traditionnels. En 1900, est instauré **l'impôt de capitation**, taxe annuelle que doivent acquitter tous les hommes adultes. L'objectif visé est double : abonder le budget colonial et contraindre les Kanak à travailler hors des réserves. En 1922, sont instaurées « les prestations » obligeant tout homme valide à effectuer douze jours de travaux d'utilité publique obligatoire par an.

LES RÉVOLTES

Les spoliations foncières, la marginalisation sociale résultant de l'indigénat et la perte des repères culturels suscitent un profond mécontentement dans les tribus.



Ataï, chef de la révolte.
© Musée de la Ville de Nouméa

LA RÉVOLTE DE 1878

Exaspérés par des opérations de délimitation de leurs terres les plus fertiles, les Kanak du centre-ouest se rebellent. Au petit matin du 23 juin 1878, des guerriers, conduits par le chef Ataï, se lancent à l'attaque du poste militaire de La Foa. C'est le début d'une sanglante révolte, sévèrement réprimée, qui dure environ un an. Environ 600 insurgés et 200 Européens sont tués et quelque 1 500 Kanak sont contraints à l'exil. Des stations d'élevage européennes sont détruites et des tribus rayées de la carte. Ce traumatisme génère une profonde méfiance entre les deux communautés.

Il se traduit par un certain nombre de soulèvements ou de révoltes dont les deux principales sont celles de 1878 et de 1917. Traumatisée par la colonisation, décimée par les guerres et le choc épidémiologique, la communauté kanak se réduit dangereusement. En 1921, elle ne compte plus qu'environ 27 000 personnes. Elle aurait ainsi perdu la moitié, voire les 2/3, de ses effectifs depuis la prise de possession (voir page 41).

DOUBLE PAGE SUIVANTE

Mine d'or de Manghine.
© Musée de la Ville de Nouméa

Forçats du Camp Brun
au travail (Boulouparis).

Corvée de forçats
à Pouembout.

Travailleurs tonkinois
sur mine.

© Archives de la Nouvelle-Calédonie



John Higginson
(1839-1904).

© Archives de la Nouvelle-Calédonie

Lucien Bernheim
(1856-1917). © D.R.

Usine métallurgique
de la SLN à Nouméa.

© Musée de la Ville de Nouméa

UNE ÉCONOMIE RÉGIE PAR LA MINE

Dès la fin du XIX^e siècle, les prospections minières ont révélé la présence de nombreux minerais dans le sous-sol calédonien : nickel, chrome, cobalt, fer, cuivre, manganèse et bien d'autres encore.

Avec la découverte du **nickel**, en 1864, par Jules Garnier, le pays oscille entre des phases euphoriques d'enrichissement facile et de sévères récessions.

Mais bientôt les pionniers de la première heure doivent s'effacer devant les industriels. Le 8 mai 1880,

John Higginson et Louis Hanckar s'associent avec Jules Garnier pour fonder la **Société le Nickel (SLN)**.

Huit ans plus tard, John Higginson cède ses titres aux Rothschild. La SLN impose progressivement un quasi-monopole en Nouvelle-Calédonie.

Pour exploiter les mines, on recrute des travailleurs provenant des Nouvelles-Hébrides (actuel Vanuatu), du Japon, du Tonkin (Vietnam) et de Java (Indonésie). Sauf pour les Japonais qui bénéficient de la résidence libre, les immigrants asiatiques sont engagés pour des contrats de cinq ans, éventuellement renouvelables.

Au recensement de 1936, la Nouvelle-Calédonie compte ainsi 2 356 Tonkinois et 4 510 Javanais. Malgré des conditions extrêmement pénibles confinant à une semi-servitude, certains s'installent durablement et peuplent la colonie.



Forcés du Camp Orum au travail







LES DEUX GUERRES MONDIALES, UNE PÉRIODE CHARNIÈRE

1914-1918, UN ARCHIPEL FORTEMENT AFFECTÉ PAR LA GUERRE

Bien que les théâtres d'opération de la Première Guerre mondiale ne concernent que fort peu le Pacifique, les puissances occidentales mettent rapidement à contribution leurs empires, y compris leurs colonies océaniques. Dès le 5 août 1914, les citoyens français de Nouvelle-Calédonie sont appelés sous les drapeaux. À compter de janvier 1916, les engagés volontaires kanak sont incorporés au **bataillon des tirailleurs des îles du Pacifique**.



TÉMOIGNAGE D'UN DESCENDANT DE TIRAILLEUR

« Mon père était à peine marié que la guerre est arrivée. C'est le grand chef qui a désigné ceux qui devaient partir. En ce temps-là, la coutume était forte. On ne discutait pas. Les soldats, ce sont des « désignés volontaires ». Mon père est marié. Il n'y a pas beaucoup de mariés qui sont partis, surtout des garçons. » (...)

Un groupe de « niaoulis »
partant pour le front.

© Musée de la Ville de Nouméa

« Mon père est caporal. Il y a des lieutenants, des capitaines, des généraux qui leur disent : « Allez bagarre, bagarre ! » Un jour, ils font la bagarre. Juste à côté il y a un gars de Maré. Une bombe est tombée. Le gars est mort. Mon père veut le garder mais le capitaine a dit : « Allez debout ! En avant ! Il faut partir. Pas de coutume, rien. Il faut partir ! » C'est pas bon de les obliger à faire comme cela ! »

Témoignage de Alun Raymond Wacapo, recueilli à Nang par Luc Legeard en juillet 1999

CI-CONTRE

Camp américain
à la baie des Citrons,
Nouméa, 1943.

© Musée de la Ville de Nouméa

Dans l'archipel, l'interruption des relations maritimes avec la métropole se traduit par une diminution des relations commerciales. La pénurie persistante

de nombreux produits affecte fortement la vie quotidienne. De surcroît, les populations du quadrilatère Koniambo-Voh-Hienghène-Poindimié, qui avaient été les plus touchées par les opérations du cantonnement, se soulèvent. Elles manifestent ainsi leur refus d'une campagne de recrutement de volontaires excessive, associée à un sursaut culturel et identitaire face à la colonisation. Sur environ un millier d'Européens partis combattre hors de l'archipel (qu'on appelle à cette époque « **niaoulis** ») 193 ne rentrent pas au pays (tués dans les combats ou morts de maladie) ainsi que 382 des 900 tirailleurs kanak.

QUESTION DE TERMINOLOGIE

En Nouvelle-Calédonie, Les Européens se sont tout d'abord identifiés par leur situation dans l'archipel : il y avait les **colons** d'origine libre et les **concessionnaires** libérés du bagne. Pendant la Première Guerre mondiale apparaît le terme « **niaoulis** » pour désigner les soldats mobilisés nés dans l'archipel. Devenus les **Calédoniens** pendant l'entre-deux-guerres, ils sont qualifiés de « **Caldoches** » par les journalistes métropolitains présents dans l'archipel au moment des troubles de 1984-1988.

Les Mélanésiens furent tout d'abord appelés **Néo-Calédoniens** au début de la colonisation puis **indigènes** ou **Canaques**. Ce dernier terme ayant une connotation négative fut repris par les indépendantistes pour être transformé en « **Kanak** » avec une forte volonté d'affirmation d'une identité longtemps bafouée. Quant au terme « **niaoulis** », il s'applique désormais aux descendants d'Indonésiens.



Tirailleurs calédoniens.

© Musée de la Ville de Nouméa

1919-1939, LE REPLI DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES

De 1900 à 1914, plusieurs facteurs placent la colonie dans une situation paradoxale. Le pouvoir central transfère à la colonie le coût de son administration, le bagne est fermé, les exportations reculent, la Première Guerre mondiale, puis la dépression des années 1930 minent l'économie. La Nouvelle-Calédonie, jusqu'alors colonie de peuplement, devient progressivement une **terre d'émigration** pour les Européens, qui passent de 23 499 en 1901 à 18 500 en 1945. L'isolement de l'entre-deux-guerres entraîne chez les Européens l'apparition de particularismes dans les modes de vie et d'expression se traduisant par un lexique accompagné d'un accent bien spécifique. Le métissage entre les différents groupes

ethniques, bien qu'assez développé, reste nié et très mal perçu par nombre d'Européens de la colonie. Quant à la population kanak, elle entame une difficile mutation entre le nouveau cadre géographique que représente la réserve et l'influence de la christianisation sur la coutume. La **Nouvelle Politique Indigène** (NPI) vise à assurer un meilleur encadrement médical des populations et leur entrée dans l'économie marchande. À la fin des années 1930, la reprise démographique mélanésienne est amorcée tout comme celle des Européens, nés dans l'archipel, qui se nomment désormais « **les Calédoniens** ».

LE RALLIEMENT DE 1940

Le second conflit mondial, commencé en 1939, mais surtout la défaite de la France et l'armistice de juin 1940 posent à la Nouvelle-Calédonie et à ses habitants la question de leur positionnement vis-à-vis du gouvernement de Vichy.



Le général de Gaulle passe en revue le bataillon du Pacifique aux Invalides en 1945.

© Musée de la Ville de Nouméa fonds Mayet

Les combattants néo-calédoniens à Bir Hakeim (1942).

© Musée de la Ville de Nouméa collection Porcheron



Des « comités » se multiplient dans la colonie pour convaincre les habitants de le rejeter. Finalement, le 19 septembre 1940, l'archipel se rallie à la France libre du général de Gaulle qui recrée le bataillon du Pacifique. Connu comme « le bataillon des guitaristes », il comprenait des Européens et des Kanak mais aussi d'autres Océaniens notamment des Polynésiens ; il s'illustre dans de nombreux combats comme à Bir Hakeim ou à El-Alamein en Afrique du Nord. Il participe ensuite à la reconquête de la France.

🕒 1942, LE CHOC CULTUREL AMÉRICAIN

Suite à l'attaque de Pearl Harbor du 7 décembre 1941 par les Japonais, une importante flotte de navires de guerre, avec 18 000 soldats américains, entre en rade de Nouméa le 12 mars 1942. La Nouvelle-Calédonie devient peu après le **centre du commandement interallié** dans le Pacifique et une de ses principales bases arrière. D'autres forces alliées australiennes et néo-zélandaises viennent en renfort. Les Japonais vivant en Nouvelle-Calédonie sont arrêtés et expulsés vers l'Australie. Rapidement, l'archipel se couvre de camps d'entraînement, d'aérodromes et d'hôpitaux. C'est à la fois un terrain d'exercices, une base médicale importante pour les blessés de Guadalcanal et un centre de repos. Entre 1942 et 1946, plus d'un million d'Américains séjournent dans la colonie.



Soldats alliés et population kanak.

© Archives de la Nouvelle-Calédonie

LE TEMPS DES AMÉRICAINS

Les Calédoniens adoptent le coca-cola et le whisky, ils découvrent le jazz mais aussi la jeep, le bulldozer et les machines agricoles. De nombreux engagés tant kanak que javanais ou indochinois quittent leurs patrons pour les salaires plus rémunérateurs des Américains. La population de brousse fournit des légumes et des fruits aux soldats et se voit souvent offrir en échange des cigarettes et de la nourriture souvent inconnue jusque-là. Le choc culturel est immense. De nouvelles façons de vivre sont apparues et les mentalités ont évolué. Le mythe américain est né.

🕒 1946, LA COLONIE DEVIENT TERRITOIRE D'OUTRE-MER

En 1946, un changement fondamental intervient. La notion de colonie disparaît dans tout l'empire français et la « **Nouvelle-Calédonie et dépendances** » devient un territoire d'outre-mer (TOM). Ses habitants sont désormais représentés par un député et par un conseiller de la République qui siège au Sénat. Le régime de l'indigénat est aboli ainsi que celui des engagés asiatiques. Les Kanak deviennent des citoyens français, ils peuvent circuler librement, choisir leur employeur et résider où bon leur semble. La **Constitution de 1946** leur reconnaît un statut de « droit particulier » qui leur permet de conserver la **Coutume** en ce qui concerne l'état-civil, le mariage, l'adoption, la propriété et la succession. Toutefois, le suffrage universel intégral n'est établi qu'en 1957.

CI-CONTRE
Nouméa, 1944.

© Album Anzac, Archives de la Nouvelle-Calédonie.





DU BOOM DU NICKEL À LA REVENDICATION INDÉPENDANTISTE

UNE AUTONOMIE RAPIDEMENT REPRISE

Dès 1956, la France réorganise ses rapports avec l'outre-mer et confie aux TOM des responsabilités accrues. En Nouvelle-Calédonie, l'exécutif est dévolu à un Conseil de gouvernement, présidé par le gouverneur, mais dont le véritable chef est le vice-président élu par l'Assemblée territoriale, Maurice Lenormand.



Maurice Lenormand
(1913-2006).

Membres de l'Union
calédonienne à la fin
des années 1950.

© Groupe Union calédonienne
Fonds Lenormand - Bibliothèque
Bernheim

MAURICE LENORMAND

Originaire de Mâcon, son diplôme de pharmacien en poche, Maurice Lenormand s'installe à Nouméa à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Son intérêt ethnographique se double d'un engagement politique en faveur de la cause kanak : il remporte les élections législatives du 17 juin 1951 sur la base d'un programme qui accordait une large place aux problèmes des Mélanésiens. Surnommé « le député des Canaques », il a notamment fondé l'Union calédonienne (UC) et a fait voter de nombreuses mesures sociales. Il perd les élections en 1972 et se retire progressivement de la scène politique.



CI-CONTRE

Quai de chargement
de la SLN.

© Martial Dosdane

L'Union calédonienne (UC), parti politique issu de deux mouvements d'inspiration chrétienne, majoritaire à l'assemblée, exerce le pouvoir. Elle prend pour devise

le slogan « *deux couleurs, un seul peuple* » et, bien qu'elle ait voté en 1958 le maintien du statut de TOM, l'UC prône un renforcement de l'autonomie face à l'État. La décision prise par le gouvernement français de choisir Mururoa comme site d'expérimentation atomique l'incite à renforcer son emprise dans le Pacifique Sud et à reprendre certaines compétences précédemment accordées à la Nouvelle-Calédonie. En 1963, le Conseil de gouvernement perd le pouvoir exécutif et six ans plus tard, les lois « **Billotte** » imposent la limitation des libertés locales dans le domaine de la mine et de la fiscalité. En échange, les communes, nouvellement créées, dont le budget est en partie abondé par l'État, peuvent s'administrer librement.

LE BOOM DU NICKEL

Alors qu'en Polynésie française, les expérimentations nucléaires se multiplient, la Nouvelle-Calédonie connaît, à la fin des années 1960, une phase d'expansion économique exceptionnelle, appelée « boom du nickel », les cours ne cessant alors d'augmenter. Une véritable fièvre s'empare du pays : des chantiers de prospection, des routes d'exploitation et de transport du minerai s'ouvrent aux quatre coins de la Grande Terre. Dans un contexte de **prospérité économique** jamais connue auparavant, des fortunes s'édifient rapidement. Cette expansion exceptionnelle s'accompagne toutefois d'une inflation galopante et d'une flambée des prix de l'immobilier accrue par la pénurie de logements.

25 juillet 2009, cérémonie coutumière d'inauguration de l'exposition Tavaka retraçant l'histoire des Wallisiens et des Futuniens en Nouvelle-Calédonie, venus en nombre lors du boom du nickel. © Christiane Terrier

CI-CONTRE

« Tri-tout » (installation qui permet de trier le minerai de nickel)

© Éric Dell'Erba

Camions utilisés pour le transport du nickel.

© Martial Dosdane





Le déficit structurel de main-d'œuvre se traduit par une **très forte immigration océanienne**, principalement wallisienne et futunienne mais aussi métropolitaine. La conséquence en est qu'au recensement de 1969, la population mélanésienne est désormais minoritaire dans l'archipel. De retour de métropole, Nidoish Naisseline et certains autres étudiants kanak qui ont vécu « Mai 68 » fondent, la même année **Les Foulards rouges**, le premier mouvement de tendance indépendantiste. Avec la chute des cours du nickel, le boom s'interrompt brusquement en 1971-1972 entraînant des faillites et des licenciements qui affectent surtout les travailleurs les moins qualifiés.

DE LA RÉCESSION ÉCONOMIQUE À LA CRISE POLITIQUE

La récession économique contribue à élargir le fossé séparant les communautés européenne et mélanésienne. Cette dernière a le sentiment qu'après avoir été marginalisée dans son propre pays, elle est la première à faire les frais de la crise. En juin 1975, le mot d'ordre d'indépendance kanak est lancé tandis que la tenue, en septembre, du festival culturel **Mélanésia 2000** est l'occasion d'une forte affirmation identitaire. Consacrant la radicalisation des positions politiques autour de la question de l'indépendance, deux nouveaux partis se constituent et s'affrontent : en 1976, le Parti de Libération kanak (**Palika**) et, un an plus tard, le Rassemblement pour la Calédonie dans le République (**RPCR**) rapidement baptisé « loyaliste » car se voulant l'incarnation de la loyauté vis-à-vis de la France. Pour contrer la radicalisation des positions indépendantistes, l'État lance en 1979 un plan de développement économique et social dit de « promotion mélanésienne » dont l'élément-clef est une **réforme foncière** visant à restituer des terres aux Kanak.

En dépit de ces mesures, les indépendantistes se regroupent en 1979, dans le Front Indépendantiste (**FI**), puis en 1984 dans le Front national de libération kanak et socialiste (**FNLKS**). Ils portent leur cause devant le comité de décolonisation de l'ONU.



Affiche indépendantiste.
© Musée de la Ville de Nouméa

🕸 LES ÉVÉNEMENTS DES ANNÉES 1980

L'arrivée à la présidence de la République du socialiste François Mitterrand entraîne, en 1981, une radicalisation des positions et l'assassinat du secrétaire général de l'UC, Pierre Declercq. Puis en 1984, faisant suite au boycott des élections qui doit renouveler l'Assemblée territoriale, débutent ce que l'on appelle « **les événements** ». Cette période de troubles est marquée par des meurtres, des attentats, des émeutes, des embuscades, des fusillades et l'expulsion d'anti-indépendantistes de la côte est ou des îles Loyauté.

L'incompréhension entre les deux camps s'aggrave, la tension monte jusqu'au « **drame d'Ouvéa** », où des militants du FLNKS tuent quatre gendarmes,



Scènes de rue à Nouméa et barrages en brousse pendant les « événements ».

© Musée de la Ville de Nouméa



en retiennent d'autres en otages dans la grotte de Gossanah dans l'espoir d'obtenir une indépendance immédiate. L'assaut donné, le 5 mai 1988, par les forces de l'ordre pour libérer les otages fait vingt et un morts : dix-neuf Kanak et deux gendarmes.



DEUX ACCORDS HISTORIQUES SCellent LA PAIX RETROUVÉE

La réélection, le 8 mai 1988, de François Mitterrand à la présidence de la République offre l'occasion de repartir sur de nouvelles bases. Dès sa nomination, le Premier ministre Michel Rocard affirme sa volonté de renouer les fils du dialogue et il dépêche sur place une **mission de conciliation** qui prend le temps d'écouter la société civile.

LES ACCORDS DE MATIGNON

Le 26 juin 1988, Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou signent des accords qui esquissent les contours d'une **nouvelle communauté de destin**. Leur poignée de main historique scelle le compromis et ramène la paix civile sur le Caillou.

Les textes prévoient l'organisation, en 1998, d'un référendum d'autodétermination et la création de trois provinces – **Nord, Sud, Îles Loyauté** – qui deviennent l'outil de la politique de rééquilibrage et de développement. Deux provinces, le Nord et les Loyauté, sont gérées par les indépendantistes, le Sud par les loyalistes. La répartition des pouvoirs fait la part belle aux Provinces puisqu'elles détiennent une compétence de droit commun, notamment en matière économique, sociale et environnementale. Les autres collectivités (État, Nouvelle-Calédonie et communes) exercent des compétences d'attribution. Les indépendantistes ont ainsi eu accès à d'importantes responsabilités, complémentaires de celles qu'ils exerçaient déjà dans les communes. De son côté, l'État s'engage à faire d'importants efforts financiers afin de faciliter le rééquilibrage économique du pays, notamment en ce qui concerne les infrastructures publiques.



La célèbre poignée de main entre Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou, accords de Matignon, 1988.



Jean-Marie Tjibaou
(1936-1989).

© Tjibaou gamme - CCT

JEAN-MARIE TJIBAOU

Né dans la tribu de Tiendanite à Hienghène en 1936, Jean-Marie Tjibaou effectue ses études dans différents séminaires et établissements religieux de Nouvelle-Calédonie. Il est ordonné prêtre en 1965, mais renonce à son ministère après des études d'ethnologie à l'École Pratique des Hautes Études (1970-1971). Il dit vouloir se consacrer « à ses frères kanak rongés par le désespoir et l'alcool » afin de leur redonner une image gratifiante d'eux-mêmes. En 1974-1975, il organise le festival Mélanésia 2000, et participe à la rédaction de l'ouvrage *Kanaké – mélanésien de Nouvelle-Calédonie* qui visent à valoriser l'identité culturelle kanak vis-à-vis des autres ethnies. Deux ans plus tard, il est élu maire de Hienghène, et vice-président de l'UC à laquelle il donne, en concertation avec Yeweine Yeweine, Pierre Declercq, Éloi Machoro et François Burck, une nouvelle orientation : le combat pour l'indépendance. Au lendemain de la fusillade de Hienghène, en décembre 1984, au cours de laquelle deux de ses frères sont tués, il refuse d'appeler à la vengeance. Signataire des accords de Matignon, il est assassiné le 4 mai 1989, à Ouvéa, par un indépendantiste opposant.

Les ressources fiscales sont réparties de manière à favoriser l'intérieur de la Grande Terre et les îles. Pour faciliter le partage des responsabilités entre les différentes ethnies, un important programme de formation, dit des « **400 cadres** », est mis en place. L'objectif est de former des cadres, essentiellement kanak, afin de leur permettre d'accéder aux plus hauts postes. Mais dans le camp indépendantiste, les accords ne font pas l'unanimité et le **4 mai 1989**, lors de la cérémonie rituelle de levée de deuil, Jean-Marie Tjibaou est assassiné à Ouvéa par Djubelly Wéa, un extrémiste qui l'accuse d'avoir trahi la cause. Malgré les craintes que suscite ce drame, l'application des accords n'est pas remise en cause. Il faut attendre juillet 2004 pour qu'une coutume de pardon permette la réconciliation des clans de Hienghène et d'Ouvéa.

L'ACCORD DE NOUMÉA

Pour éviter en 1998 un référendum-couperet qui pourrait faire resurgir les tensions, les discussions sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie s'ouvrent dès 1996. Les indépendantistes posent, comme préalable, l'accession à la ressource minière qui leur permettra d'alimenter l'usine métallurgique qu'ils projettent de construire en province Nord. Ils obtiennent gain de cause et, le 5 mai 1998, Lionel Jospin signe,

JACQUES LAFLEUR

Jacques Lafleur, fils cadet du sénateur Henri Lafleur est né à Nouméa en 1932. Homme d'affaire avisé, il est élu en 1972 à l'Assemblée territoriale. À partir de 1975, il fait du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République française son combat. Fondateur, en 1977, du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), il devient le chef de file des opposants à l'indépendance. À la surprise de ces partisans, il signe en 1988 les accords de Matignon car, dit-il, « *il fallait concilier les antagonismes* ». En 1990, il vend sa société minière, SMSP, à la Province Nord gérée par les indépendantistes kanak. Le 5 mai 1998, il signe l'accord de Nouméa, qui instaure en Nouvelle-Calédonie un « processus de décolonisation dans la République ». Homme fort du Caillou, pendant plus de 25 ans, il démissionne du Congrès après le revers électoral de son parti aux élections provinciales de 2004 et perd son siège de député, trois ans plus tard. Réélu en 2009, il démissionne du Congrès en 2010, mais reste un observateur attentif de la vie politique calédonienne.



Jacques Lafleur (1932).

L'accord de Nouméa, signé en 1998 entre l'État français, le RPCR et le FLNKS, engage la Nouvelle-Calédonie sur la voie du « destin commun ».

© Les Nouvelles calédoniennes



en compagnie des principaux acteurs de la vie politique locale, l'accord de Nouméa. Il inaugure également le **centre culturel Tjibaou**, pôle de rayonnement de la culture kanak.

Quant à l'accord, il est soumis aux Néo-Calédoniens par référendum local et adopté par 72 % des électeurs.

LE TRANSFERT IRRÉVERSIBLE DES COMPÉTENCES

Le préambule de l'accord de Nouméa évoque « *les ombres de la période coloniale* » et reconnaît l'identité kanak mais précise « *... qu'elle ne fut pas dépourvue de lumière* ». La loi organique de mars 1999 met en place le transfert progressif et irréversible d'un certain nombre de domaines de l'État

à la Nouvelle-Calédonie jusqu'en 2018. Au terme de cette période, l'État ne détiendra plus que les compétences régaliennes (défense, justice, maintien de l'ordre, monnaie, affaires étrangères). Entre 2014 et 2018, un **référendum d'autodétermination** peut être organisé si les 3/5^e du Congrès le demandent. En 2010, la Nouvelle-Calédonie n'est plus un TOM mais une collectivité de la République française, inscrite dans la Constitution, la citoyenneté calédonienne donnant à ses habitants la possibilité de construire un « **destin commun** », voire une indépendance librement consentie à l'échéance de 2018.



Le Mwakaa.
© Christiane Terrier

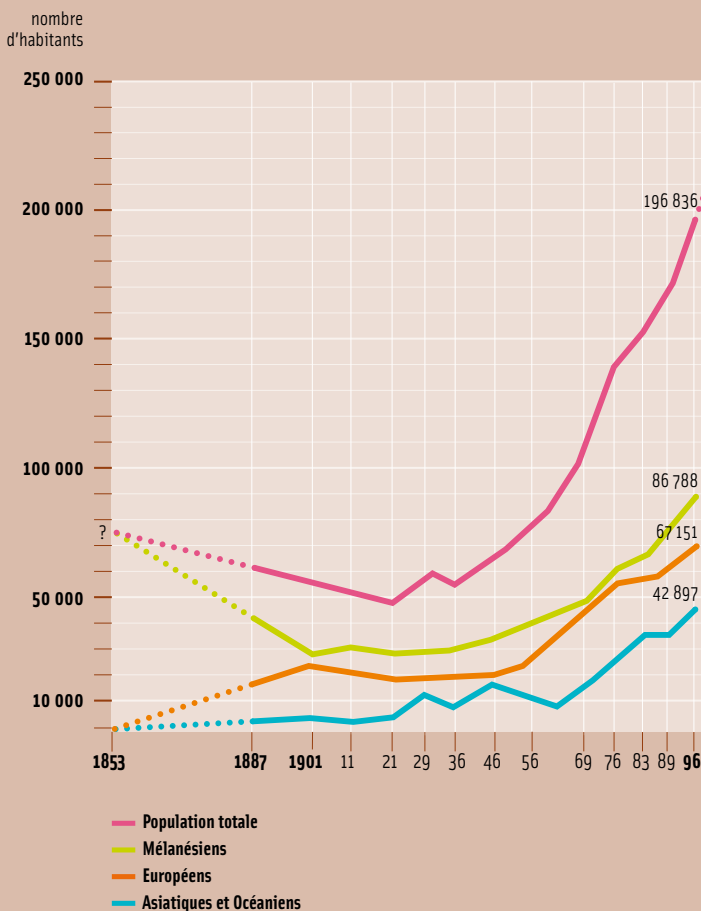
L'ACCORD DE NOUMÉA INNOVE À PLUS D'UN TITRE :

- **lois du pays.** Certaines délibérations du Congrès ont le caractère de loi et de ce fait ne peuvent être contestées que devant le Conseil constitutionnel
- **Sénat coutumier.** Cette institution est obligatoirement saisie des projets de loi du pays et de délibération lorsqu'ils concernent l'identité kanak
- **signes identitaires.** Nom du pays, drapeau, hymne, devise, et graphisme des billets de banque, doivent permettre « d'exprimer l'identité kanak et le futur partagé entre tous ».
- **promotion de l'emploi local.** Une loi du pays doit déterminer des conditions de recrutement favorisant les personnes installées en Nouvelle-Calédonie depuis plusieurs années en fonction des difficultés d'embauches par activités professionnelles.
- **gouvernement collégial.** L'Exécutif de la Nouvelle-Calédonie n'est plus assuré par l'État mais par un gouvernement collégial, élu par le Congrès, responsable devant lui et composé à la proportionnelle des groupes politiques siégeant au sein de cette assemblée.

Façonnée au fil des siècles par la rencontre de populations aux origines multiples et héritière de leurs mémoires, la Nouvelle-Calédonie n'échappe pas aux principaux défis du monde contemporain auxquels est confrontée sa jeunesse : quête identitaire, urbanisation croissante, intégration des jeunes. En conséquence, le « destin commun » passe nécessairement par une voie originale assurant la meilleure cohabitation possible entre les héritages culturels européen et océaniques.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION CALÉDONNIENNE

De 1996 à 2009, aucun recensement ethnique n'a été réalisé et les résultats de celui de 2009 ne sont pas encore publiés. La population totale de l'archipel est estimée, en 2009, à **245 580 habitants**.



OUVRAGES

Alban Bensa, *Vers l'émancipation*, Découvertes Gallimard, Paris, 1990-2007

Louis-José Barbançon, *L'Archipel des forçats, Histoire du bagne en Nouvelle-Calédonie (1863-1931)*, Presses universitaires du Septentrion, 2003

Sylvette Boubin-Boyer, *De la première guerre mondiale en Océanie : les guerres de tous les Calédoniens 1914-1919*, Presses universitaires du Septentrion, 2003

Collectif, *Histoire et géographie cycle 3*, Nouvelle-Calédonie, CDP de Nouvelle-Calédonie, 2007

Joël Dauphiné, *Les Spoliations foncières en Nouvelle-Calédonie (1853-1913)*, L'Harmattan, Paris, 1989

Wallès Kotra, *Conversations calédoniennes, rencontre avec Jacques Lafleur*, Au vent des îles, 2009

Ismet Kurtovitch, *La vie politique en Nouvelle-Calédonie, 1940-1953*, Presses universitaires du Septentrion, 2000

Hamid Mokaddem, *Ce souffle venu des ancêtres... L'œuvre politique de Jean-Marie Tjibaou (1936-1989)*, Expressions Province Nord, 2005

Anne Pitoiset / Claudine Wéry, *Mystère Dang*, Le rayon vert, 2008

Alain Saussoil, *L'Héritage, Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*, Société des Océanistes, Paris, 1979

Christiane Terrier, *La Colonisation de peuplement libre en Nouvelle-Calédonie (1889-1909)*, thèse, Université française du Pacifique, 2000

FILMOGRAPHIE, DVD

Les Médiateurs du Pacifique, Charles Belmont, 1996

Jean-Marie Tjibaou, la parole assassinée, Gilles Dagneau, 1997

La Nouvelle-Calédonie : colonie pénitentiaire (1863-1931), CDP Nouvelle-Calédonie, 2005

Tjibaou, le pardon, Gilles Dagneau, 2006

Louise Michel, Solveig Anspach, 2009

L'Archipel des forçats, Jacques Olivier Trompas, avec Louis-José Barbançon, Néo productions, 2009

Tous nos remerciements à :

Véronique Defrance, musée de la Ville de Nouméa,
Christophe Dervieux, Archives de la Nouvelle-Calédonie,
Corinne Cumenal, centre culturel Tjibaou-ADCK,
Jennifer Duparc, Jessica Wamytan... du musée de
la Nouvelle-Calédonie, Thierry Perron, les Nouvelles
calédoniennes, Jean-Claude Estival, collectionneur.

© Maison de la Nouvelle-Calédonie, 2010

Directeur de la publication :

Joël Viratelle, Directeur de la Maison
de la Nouvelle-Calédonie à Paris

Rédaction en chef :

Manuel Bachet, chef du service des publics,
de l'action culturelle et de la communication
de la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris

Coordination éditoriale : Horizon Pacifique, HYPERLINK
Florence Klein, chargée de communication de la Maison
de la Nouvelle-Calédonie à Paris

Conception graphique : atalante-paris.fr

Imprimé en France

L'HISTOIRE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

👤 DES KANAK AUX PREMIERS EUROPÉENS

👤 LE TEMPS DE LA COLONISATION

👤 LES DEUX GUERRES MONDIALES, UNE PÉRIODE CHARNIÈRE

👤 DU BOOM DU NICKEL À LA REVENDICATION INDÉPENDANTISTE

👤 DEUX ACCORDS SCELLENT LA PAIX RETROUVÉE

Née à Nouméa d'un père ouvrier à la Société Le Nickel (SLN) et d'une mère descendante de colons pénaux de Bourail, **CHRISTIANE TERRIER** est agrégée d'histoire et de géographie.

Membre de nombreuses associations à caractère historique, patrimonial ou identitaire de l'archipel, elle est aussi présidente fondatrice de l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie de Nouvelle-Calédonie (APHGNC), membre de la commission du patrimoine de la Province Sud et du comité de pilotage sur les signes identitaires. Outre sa thèse soutenue en 2000 sur la colonisation Feillet (1889-1909) elle a collaboré à la réalisation de plusieurs ouvrages pédagogiques et a écrit de nombreux articles historiques ou portant sur les questions identitaires en Nouvelle-Calédonie.



maison
nouvelle
calédonie

Maison de
la Nouvelle-Calédonie
4 bis rue de Ventadour
75001 Paris
01 42 86 70 00
www.mncparis.fr